

**12 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE  
TOURISTIQUE - PRINCIPE DU RENOUVELLEMENT D'UNE GESTION DELEGUEE DU  
SERVICE**

Date de la convocation : le 20 Juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Madame Johanna ROLLAND – Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Bertrand AFFILE

**Présents : 83**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ANNÉREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, Mme BOCHER Rachel, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CARDIN Céline, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, Mme DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, M. DUCLOS Dominique, Mme DUPORT - FLEURIMONT Sandrine, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSAN Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, Mme LESKE Magali, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, Mme TOUCHÉFÉU Catherine, M. TRICHET Franck, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 14**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à M. DENIS Marc), Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique (pouvoir à M. VOUZELLAUD François), M. FEDINI François (pouvoir à Mme IMPERIALE Sandra), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. NICOLAS Gilles (pouvoir à Mme DANIEL Karine), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. FOUGERAT Jean-Pierre), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. CAILLAUD Michel)

**Absent : 0**

Accusé de réception en préfecture  
044-244400404-20140627-2014\_63DC-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2014  
Date de réception préfecture : 08/07/2014

Service Tourisme et Grands Equipements

## **12 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE - PRINCIPE DU RENOUELEMENT D'UNE GESTION DELEGUEE DU SERVICE**

### **EXPOSE**

L'attractivité d'une destination est fonction d'un ensemble d'éléments : une offre (des sites, des activités, des événements...), une image, une accessibilité, une ambiance, des hébergements...

Le tourisme constitue, par sa dimension stratégique, un élément essentiel pour l'attractivité d'un territoire. Outre un vecteur fort d'image et de notoriété, le développement touristique recèle également un enjeu d'ordre économique très important.

Aussi, depuis plusieurs années, Nantes Métropole a fait le choix de mettre en œuvre une politique de développement touristique offensive, permettant de développer cette filière et d'accroître les retombées économiques et, par là même, l'attractivité de la métropole.

C'est sur ce socle que Nantes Métropole a confié la mise en œuvre de la politique touristique communautaire à l'Office de Tourisme de Nantes Métropole, via un contrat de délégation de service public conclu le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée de cinq ans.

Ce contrat a été transféré à la Société publique locale (SPL) dénommée *Le Voyage à Nantes*, lors de sa création en 2011. Puis, le Conseil Communautaire a approuvé par avenants la prorogation de ce contrat, fixant ainsi la nouvelle échéance au 31 décembre 2014.

A cette date, Nantes Métropole souhaite poursuivre et développer sa politique de développement touristique ambitieuse, par le biais d'une nouvelle convention de délégation de service public confiée au *Voyage à Nantes*, et au regard du positionnement et des objectifs suivants :

- Renforcer Nantes comme destination touristique de niveau européen, en se positionnant et s'affirmant auprès de tous les publics comme une ville enviable d'art et de culture, et plus largement de créativité et d'audace.
- Augmenter la fréquentation de la métropole par les clientèles touristiques françaises et européennes,
- Faire de Nantes une destination de courts séjours en France, en particulier pendant l'été, les périodes de vacances scolaires et les week-ends
- Conforter Nantes comme porte d'entrée touristique du Grand Ouest, et la positionner comme une étape incontournable sur le marché des séjours itinérants à thèmes (Bretagne, Loire à vélo, Gastronomie et vins...).
- Favoriser la découverte de la métropole par la mise en valeur des principaux atouts de son territoire

La collectivité exerce sur cette SPL un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ces propres services. Dans ces conditions, les dispositions relatives à la mise en concurrence des délégations de service public ne s'appliquent pas.

Le Conseil Communautaire sera invité à se prononcer, lors d'une prochaine séance, sur le contenu de la nouvelle convention qui sera établie aux termes des discussions engagées avec *Le Voyage à Nantes*, sur la base d'un cahier des charges proposé par Nantes Métropole.

A l'image de la convention actuelle, son objet portera sur la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole.

Le document annexé à la présente délibération décrit les caractéristiques des prestations qui seront confiées à la société publique locale *Le Voyage à Nantes*.

**LE CONSEIL DELIBERE ET,  
PAR 81 VOIX POUR ET 16 ABSTENTIONS,**

1. Approuve le principe d'une délégation de service public confiée à la société publique locale *Le Voyage à Nantes* pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique de Nantes Métropole
2. Autorise Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 27 Juin 2014

La Présidente de Nantes Métropole



Johanna ROLLAND

La Présidente de Nantes Métropole certifie le caractère exécutoire de la présente délibération affichée le 04 juillet 2014 et reçue en préfecture le



Johanna ROLLAND